

Tsunami : la reconstruction se poursuit...

En janvier 2005, les centres E.Leclerc avaient organisé une collecte au profit des enfants victimes du tsunami de décembre 2004. La somme de 2 487 000 € (issue de dons de clients et de magasins) a été confiée à l'association fédérative **la Voix De l'Enfant** pour réaliser des programmes de reconstruction et de développement en Inde, en Thaïlande et au Sri Lanka. État des lieux, particulièrement au Sri Lanka, où la situation politique est délicate.



Au regard des projets qui lui ont été présentés, la Voix De l'Enfant a décidé de soutenir, sur trois ans, dix de ses associations membres, ou partenaires locaux, qui travaillent auprès des enfants en souffrance. Elle les a accompagnés dans l'identification des besoins sur le terrain en Inde, en Thaïlande et au Sri Lanka, et contrôle l'évolution des programmes.

Détérioration de la situation au Sri Lanka

Mais aujourd'hui, la situation sécuritaire au nord-est du Sri Lanka ne permet pas de poursuivre ces travaux de reconstruction et de développement. Les conditions de travail, déjà difficiles depuis plusieurs mois, se sont nettement détériorées notamment depuis l'assassinat de dix-sept employés d'Action contre la faim (ACF) début août. On assiste à une flambée de la violence qui gagne petit à petit le sud-est du pays - jusque-là épargné - et dont les auteurs ne sont pas clairement identifiés : le gouvernement sri lankais et les rebelles indépendantistes du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) s'accusent mutuellement des exactions qui se multiplient. C'est pourquoi, la sécurité du personnel humanitaire étant la priorité absolue, de nombreuses ONG, dont une soutenue par la Voix De l'Enfant, ont décidé de quitter

le pays. D'autres se sont repliés dans des zones plus sûres au sud de l'île ou à Colombo. Dans le Nord-Est, les programmes soutenus par la Voix De l'Enfant et E.Leclerc sont suspendus, faute de pouvoir se rendre sur place afin d'évaluer l'avancée des programmes. De plus, les contrôles aux barrages

Les fonds récoltés par E.Leclerc permettent à la Voix De l'Enfant de soutenir 10 associations locales.

routiers ont été renforcés par l'armée gouvernementale et il est à présent impossible de circuler sans une autorisation spéciale de Colombo. La Voix De l'Enfant a fait en sorte, auprès du ministère des Finances, que les associations qu'elle soutient reçoivent un laissez-passer pour continuer à travailler.

Les programmes réalisés

En Inde : * Ouverture de 5 centres de soutien scolaire et d'1 école de formation professionnelle (régions de Madras et Pondichéry). * Activités sportives proposées aux enfants dans près de 30 villages. * Matériel scolaire, jeux, équipements sportifs fournis à 20 écoles (Cuddalore et Nagapattinam). * Reconstruction d'1 école primaire et ouverture d'1 école maternelle et d'1 école de transit pour scolariser des enfants des rues (nord de Madras). * Allocation de micro-crédits et accès à des formations à la micro-entreprise pour 250 femmes et 200 veuves. * 2 centres médicaux mobiles dispensent chaque mois des soins à plus de 1000 patients. * Filets de pêche fournis à 80 pêcheurs de Sivanpadaiveedhi.

En Thaïlande : * Bourse de scolarisation et fonds d'entraide pour 38 orphelins.

Au Sri Lanka : * Construction de 68 maisons à Trincomalee, Palengature, Dutch Bar et Batticaloa. Rénovation d'1 centre artisanal et reconstruction de 6 écoles maternelles à Batticaloa. * Formations d'enseignants et d'éducatrices préscolaires pour 35 écoles des districts d'Ampara et de Batticaloa, et activités physiques et sportives. * Mobilier et bourses scolaires pour plus de 400 familles déplacées du camp de Kallar.

Les enfants méritent un toit, un vrai

Du 24 octobre au 11 novembre 2006, la Fondation de France invitait les Français à lutter contre le mal-logement et ses conséquences sur les enfants.

Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes sont mal-logées en France et, parmi elles, quelque 500 000 enfants vivent dans un logement malsain et instable, 50 000 dans un hôtel ou un meublé et 15 000 échouent dans des centres d'accueil, de réinsertion ou d'hébergement. Avec, pour beaucoup d'entre eux, de lourdes conséquences : échec scolaire, déséquilibres nerveux, troubles affectifs, fatigue, tuberculose, carence, obésité, saturnisme...

Sensibiliser. C'est pourquoi la Fondation de France et Procter & Gamble organisent chaque année l'opération « SOS enfance mal-logée », à laquelle les centres E.Leclerc participent également. Objectifs : faire comprendre aux Français la problématique complexe du mal-logement et susciter un élan de solidarité à travers dons, achats citoyens ou bénévolat.

Pour cela, le 24 octobre dernier, la Fondation de France installait, à Paris et en province⁽¹⁾, des « spirales du mal-logement » sous la forme de jeux de l'oie géants en plein air.

Certaines cases représentaient la spirale infernale des causes et conséquences de ce fléau ; d'autres illustraient les solutions apportées par la Fondation de France.

Agir sur le terrain. Parallèlement, une collecte de fonds a été lancée. Les Français pouvaient adresser des dons à la Fondation de France⁽²⁾ ou acheter des produits Procter & Gamble (Ariel, Pampers, Always, Head & Shoulders...) dans les magasins E.Leclerc. Procter & Gamble reverse 0,20 € pour tout produit acheté. Les fonds récoltés serviront à soutenir des associations qui mènent des actions concrètes sur le terrain.

⁽¹⁾ Lille, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Lyon et Marseille.

⁽²⁾ Par chèque à SOS enfance mal-logée, BP22, 75362 Paris Cedex 08 ou en ligne sur www.fdf.org



* 1



* 2

1 * À Dutch Bar et Palengature, Terre de vie a pris en charge la construction de dix-huit maisons en dur.
2 * L'un des groupes de veuves aidées par le Bureau international catholique de l'enfance dans la région de Pondichéry.

DEEE : le dispositif de recyclage est en marche



Le dispositif de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est entré en vigueur le 15 novembre 2006. Revendeurs ou collectivités locales doivent désormais pouvoir reprendre l'ancien matériel informatique des clients qui en acquièrent un neuf. Ils se chargent ensuite de le faire récupérer par des sociétés spécialisées de démantèlement et de traitement. L'objectif visé est la collecte de 4 kg de DEEE par an et par habitant au 31 décembre 2006 (objectif révisable tous les deux ans). Car, selon l'ADEME, environ 1,7 million de tonnes de DEEE sont générées chaque année par les entreprises et les ménages. Et la quantité de ces déchets augmente de 3 à 5 % par an. La part issue des ménages est estimée à 14 kg/an/pers., soit environ 50 % des DEEE.